

Formation du ..... au ..... Lieu .....

Nom du candidat : ..... Prénom .....

Candidat(e) Validé(e)	OUI	NON

1 case « non » cochée entraîne une non-validation de la <u>formation initiale</u>					
A	Capacités évaluées lors de l'apprentissage	Acquises		Observations	
	L'apprenant est capable de :	oui	non		
THEMES	<b>PROTEGER</b>				
	Identifier les dangers et les personnes exposées *				
	Mettre en œuvre une action de protection adaptée à la situation *				
	Effectuer un dégagement d'urgence par traction de la victime				
	Identifier les signaux d'alerte aux populations #				
	<b>EXAMINER</b>				
	Rechercher et apprécier un saignement abondant				
	Apprécier l'état de conscience				
	Mettre la victime sur le dos				
	Libérer les voies aériennes				
<b>FAIRE ALERTER</b>					
	Donner un message d'alerte*				
1	<b>SECOURIR</b>				
	Effectuer une compression manuelle directe				
	Poser un tampon relais				
	Effectuer la compression d'une narine qui saigne #				
	2	Donner des claques dans le dos adaptées à l'adulte et à l'enfant			
		Faire des compressions abdominales adaptées à l'adulte et à l'enfant			
		Donner des claques dans le dos adaptées au nourrisson			
	3	Faire des compressions thoraciques adaptées au nourrisson			
		Analyser, questionner et restituer aux secours - mettre au repos #			
		Arroser une brûlure #			
Maintenir la tête (traumatismes)					
4	Mettre en position d'attente en cas de plaie grave #				
	Conditionner un membre sectionné #				
	Nettoyer une plaie simple #				
5	Mettre en position latérale de sécurité (PLS)				
	Effectuer une RCP et une défibrillation (DAE) adaptés à l'adulte				
	Effectuer une RCP et une défibrillation (DAE) adaptés à l'enfant				
	Effectuer une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) adaptée au nourrisson				

A remplir en cas d'enseignement, sur demande du médecin du travail, de techniques inhérentes aux dommages provoqués par des dangers spécifiques

--	--	--	--

B	1 « non » dans un cas concret invalide le cas. Lors d'une formation initiale l'apprenant doit être évalué au minimum lors de 2 cas concrets dont 1 de synthèse								
	Dans le cas d'une formation initiale ou continue la validation d'au moins 1 cas concret entraîne une validation de la partie B.								
	CAS CONCRETS	n°1		n°2		n°3		Synthèse	
N° du thème traité =>		oui	non	oui	non	oui	Non	oui	non
<b>Résultats attendus :</b>									
Le secouriste, le(s) témoin(s) et la victime sont en sécurité									
L'examen de la victime est efficace									
L'action effectuée sur la victime est appropriée									
Les secours ont été alertés									
La persistance du résultat et l'apparition d'autres signes sont vérifiées									
<b>Prévention :</b> Le SST propose un moyen de prévention adapté au cas concret et conforme aux principes généraux de prévention.		oui	non	oui	non	oui	Non	oui	non

<b>Légende</b>	oui	L'action exécutée est efficace
	non	L'action n'est pas efficace ou n'a pas été exécutée
	*	Si l'apprentissage n'a pas permis de faire une évaluation individuelle sur cette capacité, l'évaluation se fera sur le premier critère d'évaluation du cas concret
	#	Action ne nécessitant pas d'apprentissage systématique

Ce document doit être tenu à disposition du médecin du travail et du représentant de l'organisme ou du service gérant l'activité SST. Il doit être conservé par l'organisme dispensateur de la formation jusqu'à la prochaine formation continue.

Date :  
Signature du candidat :

Date  
Signature du formateur :

## Utilisation de la Fiche Individuelle de suivi et d'évaluation dans le cadre d'une formation initiale SST

Cette fiche comporte deux parties : une partie **A** correspondant aux capacités évaluées lors de l'apprentissage et une partie **B** concernant l'évaluation du comportement du SST dans les cas concrets.

### Suivi des apprentissages

Dans la partie **A**, l'apprenant ou le formateur devra cocher la case « oui » correspondant à chaque apprentissage effectué correctement par l'apprenant.

Si l'apprenant est absent de la formation pendant ces séances d'apprentissage, s'il refuse d'y participer ou s'il est dans l'impossibilité d'exécuter correctement la technique demandée, la case « non » doit être cochée.

Les capacités dont les cases sont signalées par « # » correspondent à des gestes ou des actions ne nécessitant pas un apprentissage systématique. Si toutefois ces capacités sont mises en pratique lors de la formation, l'apprenant ou le formateur pourra cocher ces cases.

### Évaluation lors des cas concrets

Dans la partie **B** du document, le formateur va enregistrer l'évaluation des acquis de l'apprenant dans des cas concrets, selon les cinq critères définis. Une case « **non** » cochée dans un cas concret **invalide le cas**.

La personne doit être évaluée au minimum lors de 2 cas concrets dont un de synthèse.

### Validation de l'apprenant

Si aucune case « **non** » n'est cochée dans la partie **A** et qu'un **1 cas concret est validé** dans la partie **B**, la **formation initiale SST est Validée**. Il y a alors délivrance d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Dans les autres cas la formation initiale n'est pas validée. La personne n'est pas certifiée SST.

## Utilisation de la Fiche Individuelle de suivi et d'évaluation dans le cadre d'une formation continue SST

Cette fiche comporte deux parties : une partie **A** qui permet un suivi des capacités évaluées lors du cas concret et une partie **B** concernant l'évaluation du comportement du SST dans les cas concrets.

### Suivi des apprentissages

Dans la partie **A**, l'apprenant ou le formateur devra cocher la case « oui » correspondant à chaque apprentissage effectué correctement par l'apprenant lors du cas concret. Il n'est pas nécessaire que toutes les cases soient cochées pour valider le SST.

Si l'apprenant est absent de la formation pendant ces séances d'apprentissage, s'il refuse d'y participer, s'il est dans l'impossibilité d'exécuter correctement la technique demandée ou s'il ne satisfait pas aux critères d'efficacité de la technique, la case « non » doit être cochée, ce qui entraîne l'invalidation du stagiaire.

### Évaluation lors des cas concrets

Dans la partie **B** du document, le formateur va enregistrer l'évaluation des acquis de l'apprenant dans des cas concrets, selon les cinq critères définis. Un cas concret de synthèse validé (toutes les cases oui sont cochées) permet la validation du SST.

### Validation de l'apprenant

Si aucune case « **non** » n'est cochée dans la partie **A** et qu'un **1 cas concret de synthèse est validé** dans la partie **B**, la **formation continue SST est Validée**. Il y a alors délivrance d'un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Dans les autres cas la formation continue n'est pas validée. La personne n'est plus certifiée SST.